

SITES : PORT DE LOCMIQUELIC

OBJET: Réunion annuelle CLUPIPP du 24 juin 2022

Pièce Jointe : Document CLUPIPP distribué en réunion

Présents *Nadine SEGALEN, représentante du Conseil Départemental
Michel LE BRAS et Frédéric FOIN représentants de la Compagnie des Ports
du Morbihan
13 Membres présents représentant le CLUPIPP (74 inscrits)*

Madame Nadine SEGALEN se présente ainsi que les représentants de la Compagnie des ports du Morbihan et du Port de LOCMIQUELIC

M.LE BRAS, présente les ports de Locmiquélic en quelques chiffres (nombre de places, répartition entre voiliers et moteurs...)

M.FOIN présente le bilan 2021 sur l'activité du port

- M.DESETRES demande à avoir des précisions sur le nombre de manutentions et la répartition entre les différents partenaires
Réponse : on prend note, ces informations seront présentées lors du prochain CLUPIPP
- M.LEVITRE demande si l'augmentation du nombre de contrats mensuels ne réduit pas le nombre de contrats PPM
Réponse : Non, au regard ses chiffres : 16 contrats supplémentaires en 2021 par rapport à 2020
- M.HENRY demande si la mise en place de l'inscription en ligne (maplacedeportenmorbihan.com) a fait augmenter fortement le nombre d'inscriptions au vu des chiffres de demandes pour le port de Locmiquélic.
Réponse : Non, le nombre d'inscriptions dans l'ensemble des ports de la compagnie s'est accru, mais assez raisonnablement. En effet, nous constatons un attrait pour notre département au niveau de l'immobilier qui peut s'associer à une demande de place de port
- M.BRIVOAL s'interroge sur l'état de la cale de Ste Catherine
Réponse : Nos ingénieurs ont étudié l'état de la cale qui, au regard de son nombre d'utilisation quotidien, reste acceptable. Un refit total de cette cale sera effectué lorsque cela sera nécessaire.
- M.LE GAD demande si il existe un emplacement terrestre pas trop loin de cette cale où un stockage pour les petits dériveurs serait possible.
Réponse : Le port de Locmiquélic ne possédant pas de foncier sur Ste Catherine, cela serait à étudier avec la commune.
- M.HENRY fait remarquer que le port de Locmiquélic n'a pas de directeur à plein temps. Cela complique la possibilité de le rencontrer ou d'avoir une réponse que les personnels du port ne peuvent pas toujours apporter. Peut-être renforcer la communication entre M.LE

MERCIER et M.FOIN, afin que M.FOIN présent au port puisse apporter le maximum de réponses.

Réponse : M.LE BRAS prend note, il en fera part à M.LE MERCIER et l'équipe du port afin d'améliorer cette communication.

M.LE BRAS présente le chiffre d'affaires du port (recettes et dépenses)

- M.LE GAD demande si le compte concernant le passeport escales s'équilibre entre les places libérées et les escales offertes.

Réponse : Dans l'ensemble de la compagnie, oui

- M.HENRY demande ce qui justifie la baisse de charge du personnel en 2022

Réponse : En fait, il n'y a pas de forte baisse en 2022. En effet, en 2021, un transfert de charges (27 K€) doit être intégré au montant global (452 K€) soit une charge de 425 K€.

- M.DESETRES demande ce qu'il en est sur les impayés voyant certain bateaux abandonnés par exemple un challenger scout sur mouillage.

Réponse : M.LE BRAS informe qu'il y a très peu d'impayés globalement et qu'il y a une très grande vigilance sur ce sujet. La ligne provisions pour créances douteuses concerne le bateau MANUEL CAMPILO qui avait coulé au môle Ste Catherine, ou le port a dû prendre à sa charge le renflouement (pour limiter la pollution) et la destruction. En ce qui concerne le Challenger scout, la déchéance de propriété a été validée, et le dossier auprès de l'APER envoyé afin de le détruire. Mme SEGALIN informe que la Compagnie des Port du Morbihan traite bien ces dossiers, mais que la procédure prend du temps, entre tous les recours à faire avant cette déchéance qui elle-même a des règles à respecter.

- M.BOULENOIS demande ce qui justifie l'augmentation de la recette des locaux commerciaux passant de 3000€ à 9000€

Réponse : Cela concerne le loyer du club de plongée « entre 2 eaux » qui augmente progressivement chaque année selon la convention établie ainsi que l'arrivée de la Société « PRESTABOAT » dans les locaux de Pen Mané.

M.TANGUY présente l'ensemble de l'étude du réaménagement de PEN MANE et PEN MANE BIHAN côté terrestre ainsi que le retournement du port. M.LE BRAS intervient pour compléter la présentation de M.TANGUY pour ce qui est dans la concession.

M.BRIVOAL s'inquiète pour la période de dragages concernant les contrats entraînements d'hiver qui n'aurait pas de place pendant ces travaux. Il pense que certains n'y participeraient pas et pourraient quitter le club. Il demande si le port pourrait revoir sa position concernant ce type de contrat et se propose à trouver des solutions avec les bateaux du club. L'AUPL est prête également à proposer des idées afin de trouver des places auprès de ces adhérents.

Réponse : Ceci est à travailler avec M.LE MERCIER afin de voir ce qu'il serait possible à mettre en place

Mme SEGALIN rappelle que l'année prochaine, les membres du CLUPIPP devront élire 4 représentants pour 5 ans qui siégeront au prochain conseil portuaire.

- M.HENRY demande si les documents du conseil portuaire peuvent être envoyés plus tôt afin de pouvoir les analyser.

Réponse : Mme SEGALIN informe que des procédures et des délais sont à respecter. Elle essayera de les envoyer 15 jours avant la date du conseil portuaire.

Mme SEGALIN remercie les participants du CLUPIPP et clôture la réunion.